

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2011-05-042/d/DAGRI du 23 mai 2011 du directeur de la Haute Autorité de santé
portant délégation de signature temporaire au directeur de cabinet**

NOR : ETSX1130458S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R. 161-80 du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2006.07.24/SG du 20 juillet 2006 du président de la Haute Autorité de santé
portant nomination du directeur,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Dominique Maigne, directeur de cabinet, pour signer en mon nom tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité de santé.

Article 2

La présente décision porte sur la période du 1^{er} juin 2011 au 31 août 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 mai 2011.

Le directeur,
F. ROMANEIX

Acceptation de la délégation :
Le directeur de cabinet,
D. MAIGNE